

→ Mesures d'hygiène

- Eviter de porter ses mains à la bouche, au nez, aux yeux et aux oreilles
- Eviter de porter des objets à la bouche
- Utiliser uniquement des mouchoirs jetables
- Couvrir les plaies, même minimes
- Se laver les mains avec du savon :
 - avant de manger, boire, fumer
 - avant et après être allé aux toilettes
 - après avoir nettoyé les EPI réutilisables
 - après avoir ôté ses gants
 - après avoir ôté sa tenue de travail
 - Se doucher et se changer avant de quitter son lieu de travail



→ En cas de blessure ou projection

- Nettoyer immédiatement toute plaie à l'eau et au savon, désinfecter et couvrir par un pansement imperméable.
- En cas de projections sur les muqueuses et les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant 5 mn.

Découvrez nos autres brochures et nos newsletters sur notre site !

APST68
Alsace Prévention Santé Travail



Scannez-moi !

<https://www.apst68.fr>



Le personnel travaillant en station d'épuration des eaux usées est exposé aux dangers liés aux produits chimiques, aux espaces confinés, aux atmosphères explosives, aux chutes de hauteur, etc.

Le personnel est également exposé à des agents biologiques présents dans :

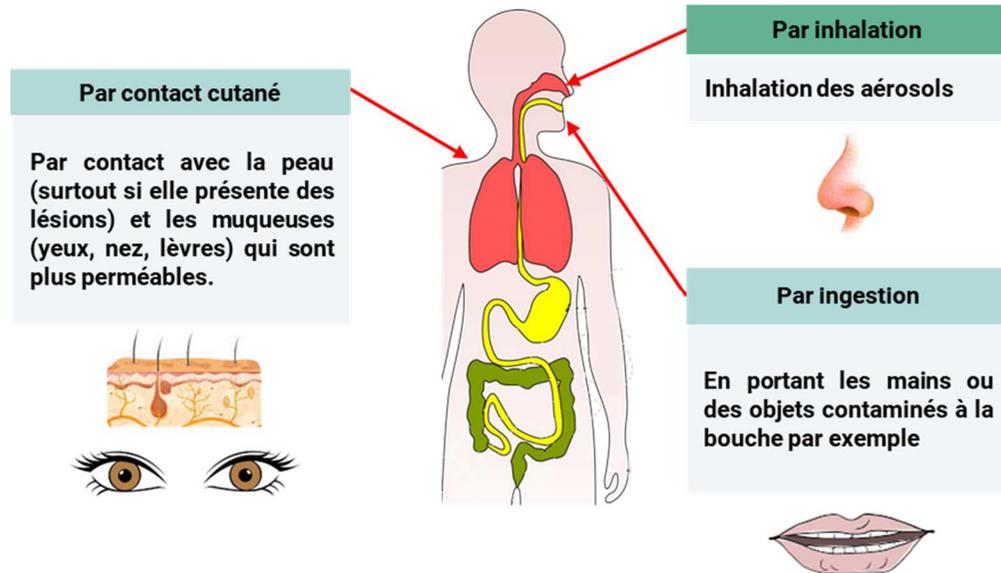
- Les eaux usées
- Les boues liquides, pâteuses ou sèches
- Sur les surfaces en contact avec l'eau et les boues
- Dans l'air sous forme d'aérosols de particules sèches ou liquides.



Ne pas jeter sur la voie publique (article L.541-10-1 du Code de l'Environnement)

V.2023-01

→ Les modes de contamination

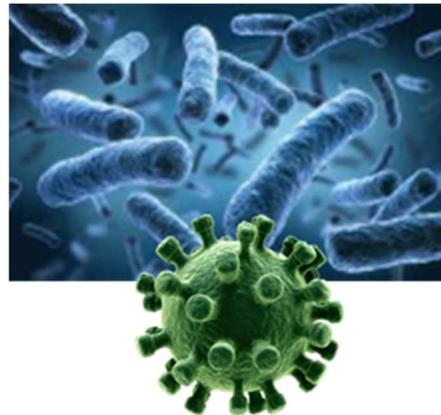


→ Les effets sur la santé

Les agents biologiques sont nombreux : bactéries, virus, parasites et champignons.

Dans l'organisme, les agents biologiques peuvent entraîner différentes pathologies :

- Des troubles digestifs : gastro-entérite, hépatite A...
- Des infections cutanées
- Des troubles respiratoires : états grippaux, légionellose, leptospirose...



**Vaccinations recommandées : Hépatite A–
Leptospirose**

→ Les protections individuelles

Pour se protéger des agents biologiques par contact, ingestion ou inhalation, les salariés doivent porter :

- Des gants de protections adaptés (étanches et résistants aux coupures)
- Des lunettes-masques ou une visière (risques de projections)
- Un demi-masque respiratoire jetable FFP2 en présence de bio-aérosols ou un appareil de protection à ventilation assistée
- Des bottes étanches
- Des vêtements imperméables
- Une combinaison de protection jetable type 4 pour les opérations salissantes



Important

Des mesures d'hygiène des EPI permettent de limiter la contamination :

- **Après chaque utilisation, les EPI réutilisables sont nettoyés puis stockés dans un endroit propre et sec**
- **Les gants sont lavés alors qu'ils sont encore portés par le l'opérateur puis suspendus par la manchette pour sécher. L'opérateur se lave les mains**
- **Les tenues de travail sont rangées dans des vestiaires séparés (éviter le contact vêtements de travail et vêtements de ville)**
- **Les vêtements portés sur le lieu de travail ne doivent jamais être rapportés au domicile pour éviter de contaminer l'entourage.**